



## PRÉFÈTE DE LA SOMME

Service de Coordination  
des Politiques Interministérielles  
Bureau de l'Environnement  
et de l'Utilité Publique

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**  
Société PROCTER & GAMBLE BigBox à AMIENS  
Abrogation des arrêtés de mise en demeure  
des 27 avril 2017, 7 mars 2018 et 12 avril 2018

**ARRETE DU 16 OCT. 2019**

La Préfète du département de la Somme  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L.171-7, L.172-1, L.557-1 à L.557-60 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme, à compter du 21 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation du 8 octobre 2013 à la S.A.S. PROCTER & GAMBLE AMIENS pour l'exploitation de son entrepôt situé sur le territoire de la commune d'AMIENS, rue Henri et Germaine Desjardin ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 27 avril 2017, 7 mars 2018 et 12 avril 2018 mettant en demeure la S.A.S. PROCTER & GAMBLE pour son site situé rue Henri et Germaine Desjardin à AMIENS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 donnant délégation de signature à Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu la visite d'inspection du 15 novembre 2018 réalisée sur le site exploité par la S.A.S. PROCTER & GAMBLE rue Henri et Germaine Desjardin à AMIENS ;

Vu le rapport de l'inspecteur de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier du 17 juin 2019, conformément aux articles L. 171-6 du code de l'environnement ;

Considérant qu'au cours de la visite d'inspection du 15 novembre 2018, l'inspection des installations classées a constaté que l'exploitant les dispositions des arrêtés préfectoraux de mise en demeure des 27 avril 2017, 7 mars 2018 et 12 avril 2018 ont été respectés ;

Préfecture de la Somme, 51 Rue de la République, CS42001, 80020 AMIENS CEDEX 9 - Tel 03 22 97 80 80 - Internet :

[www.somme.pref.gouv.fr](http://www.somme.pref.gouv.fr) courriel : [pref-environnement@somme.gouv.fr](mailto:pref-environnement@somme.gouv.fr) Horaires d'ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 00

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de la Somme

## ARRÊTE

**Article 1** - Les dispositions des arrêtés préfectoraux de mise en demeure des 27 avril 2017, 7 mars 2018 et 12 avril 2018 délivrés à la S.A.S. PROCTER & GAMBLE AMIENS pour son site situé rue Henri et Germaine Desjardin à AMIENS (80080) sont abrogées.

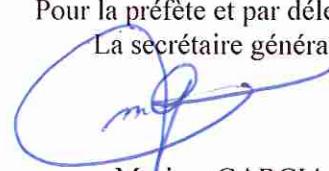
**Article 2** - Conformément aux articles L. 171-11 et L. 514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Elle peut être déférée devant le tribunal administratif d'Amiens ou par le biais de l'application Télerecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa notification, conformément aux dispositions de l'article R.514-3-1 du même code.

**Article 3** – La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Somme, le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, l'inspecteur de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la S.A.S. PROCTER & GAMBLE AMIENS.

Amiens, le 16 OCT. 2019

Pour la préfète et par délégation  
La secrétaire générale



Myriam GARCIA